

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Département Urbanisme – bureau 31
Monsieur Paul LEMAIRE
Rue du Comte de Flandre, 20
1080 – BRUXELLES

V/Réf : dossier urbanisme 33.793
N/Réf. : AVL/CC/MSJ-2.108/s.382
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Heyvaert, 122. Rénovation d'un immeuble de rapport.

En réponse à votre lettre du 28 septembre 2005, sous référence, réceptionnée le 5 décembre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 21 décembre 2005, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la transformation/rénovation ainsi que la réaffectation d'un bien situé dans la zone de protection de l'immeuble situé à l'angle de la rue Heyvaert et rue de Liverpool, classé comme monument.

Les travaux projetés portent notamment sur la transformation du volume arrière de la toiture, la mise en place de nouveaux châssis en bois avec divisions identiques aux existants, l'aménagement de 2 velux ainsi que le percement et l'agrandissement de baies dans la structure portantes du bâtiment

La Commission ne s'oppose pas aux interventions projetées étant donné leur faible impact sur le bien classé. Les principales transformations se situent en effet en façade arrière, non visible depuis la rue, ainsi qu'en façade latérale droite, là où un surhaussement devrait tôt ou tard, venir compléter le garage (actuellement d'un seul niveau), occupant l'angle face au bien classé – et donc venir occulter les transformations qui font l'objet de la présente demande.

La Commission s'interroge néanmoins sur la compatibilité de ces interventions avec les normes de voisinage et de mitoyenneté (vues, etc.) en vigueur et invite le demandeur ainsi que la Commune à vérifier la compatibilité de ces interventions avec le surhaussement potentiel du bâtiment d'angle.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.